



## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

### LIVRAISONS

---

Du lundi au vendredi **pour l'ensemble de la semaine** sauf jour férié.

#### Jours fériés :

En principe, les livraisons pour les jours fériés autres qu'un lundi auront lieu la veille.

**Si le lundi est un jour férié** : livraisons décalées avec deux jours de choix les mercredi, jeudi et vendredi.

### PLATEAU REPAS

---

**Quatre types de menus** : normal, sans sel, sans sucre et mixé.

#### Composition :

- **normal-sans sel** : 1 potage, 1 entrée, 1 viande ou 1 poisson, 1 légume, 1 fromage ou 1 laitage et 1 dessert
- **sans sucre** : 1 potage, 1 entrée, 1 viande ou 1 poisson, 1 légume + 1 féculent, 1 fromage ou 1 laitage et 1 dessert
- **mixé** : 1 potage, 1 plat garni, 1 laitage et 1 dessert

**Conservation** : consulter l'étiquette du plateau

**Produit non congelable**

**Four micro-ondes réglé à 120° maximum**

**Le pain et la boisson ne sont pas fournis.**

### COMMANDES

---

L'imprimé de commande est remis au bénéficiaire mais aussi téléchargeable sur le site [www.pays-clermontois.fr](http://www.pays-clermontois.fr) deux semaines avant la livraison pour être récupéré par l'agent de livraison, par courrier ou par mel à [portage.repas@pays-clermontois.fr](mailto:portage.repas@pays-clermontois.fr) au plus tard le mercredi de la semaine précédant la livraison.

**Pour être prise en compte, toute modification de commande doit être réalisée 48 heures avant le jour de livraison par appel téléphonique auprès du responsable du Service.**

**Ainsi, l'annulation des repas du lundi devra être faite au plus tard le jeudi précédent.**

### TARIF

---

Le prix du plateau **est fixé à 6,50 € ( soit 42,64 F )** depuis le 01/07/2010.

Il pourra être modifié en fonction de l'évolution des prix proposés par le fournisseur.

Toute modification de tarif sera signifiée au bénéficiaire au moins 15 jours à l'avance.

### PAIEMENT

---

A la fin de chaque mois écoulé, la facture, émise par la Communauté de Communes, **devra être réglée dans les 8 jours** suivant réception.

Les règlements sont à effectuer par chèque bancaire ou postal libellés à l'ordre de la **RÉGIE PORTAGE DE REPAS**.

Les règlements pourront être remis au livreur ou adressés à la Communauté de Communes au 9 rue Henri Breuil CS 90089 60607 CLERMONT cedex.

**Si le bénéficiaire ne possède pas de compte bancaire ou postal, il pourra effectuer le règlement en espèces directement à l'agent de livraison qui lui délivrera un reçu. Cette pratique ne pourra être qu'exceptionnelle.**

**Tout repas non décommandé dans les délais indiqués au paragraphe « commandes » sera facturé.**

## **DIVERS**

---

En cas d'impossibilité de livraison pour cause indépendante de la volonté du Service ( climatique, matérielle ou humaine ), il est indispensable que le bénéficiaire dispose à son domicile de réserves alimentaires type conserves ....

Le bénéficiaire peut à tout moment arrêter le service :

- par indication au livreur
- par simple appel téléphonique
- en complétant et envoyant le formulaire en ligne

dans le respect des délais d'annulation mentionnés.